



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-huitième session

4-29 juin 2018

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Benjamin Sieberns (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 c)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

1. À sa 10^e séance, le 12 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (E/AC.51/2018/6).
2. La Sous-Secrétaire générale aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

3. Les délégations ont exprimé leur appui aux activités que le Haut-Commissariat menait pour protéger et aider les réfugiés dans des situations toujours plus complexes. Une délégation a estimé que les travaux du Haut-Commissariat contribuaient grandement à l'engagement pris au niveau international de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité. En particulier, les activités de promotion de solutions sûres et durables pour les personnes concernées (retour volontaire, réinstallation et intégration sur place) ont été saluées. Une délégation a souligné que les retours volontaires étaient prioritaires, en particulier pour les réfugiés de longue date. Rappelant au Comité que



les réfugiés et les migrants étaient au coeur de l'action humanitaire mondiale et que des gens risquaient leurs vies dans des cercueils flottants, une autre délégation a insisté sur le fait que la véritable solution était de mettre en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ajoutant que la réduction de la pauvreté permettrait de trouver des solutions durables en amont. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des relations de collaboration efficaces que leurs gouvernements entretenaient avec le Haut-Commissariat, ainsi que des efforts que ce dernier avait faits pour coopérer et se coordonner avec les gouvernements et partenaires de développement.

4. Les délégations ont pris acte avec satisfaction du rapport du BSCI et de l'évaluation qui y était faite des progrès accomplis par le HCR dans la suite donnée aux recommandations relatives aux solutions durables. Une délégation a estimé que le rapport était positif, mais s'est demandé si les modalités de l'examen ne limitaient pas les possibilités d'évaluation du HCR. Une autre délégation a également noté qu'il n'existait pas de solution universelle. Les délégations ont félicité le HCR d'avoir pleinement donné suite à quatre recommandations (1 à 3, et 5) et d'en avoir partiellement appliqué deux (4 et 6). Elles se sont félicitées des mesures que le Haut-Commissariat avait prises pour donner suite aux recommandations et pour intensifier ses activités visant à trouver des solutions durables. Plusieurs délégations ont cité la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui figure dans la résolution 71/1 de l'Assemblée générale, et se sont félicitées des objectifs qui y sont fixés tendant à rechercher des solutions dès le début de toute crise de déplacement de la population, à réduire le fardeau qui pèse sur les pays d'accueil et à partager les responsabilités avec les pays développés.

5. Une délégation a demandé si le HCR souscrivait aux conclusions que le BSCI avait présentées au paragraphe 54 de son rapport, selon lesquelles trois changements majeurs devaient encore être pleinement mis en oeuvre : a) des efforts plus systématiques et plus soutenus étaient nécessaires pour renforcer les compétences pour la création, la mise en oeuvre et l'évaluation de stratégies de recherche de solutions ; b) la Division de la résilience et des solutions récemment créée n'était pas encore opérationnelle, mais lorsqu'elle le serait pleinement, elle pourrait planifier et coordonner les activités d'évaluation et de recherche de solutions au niveau de l'organisation ; c) il était encore nécessaire de mieux organiser et de rassembler les données sur l'expérience acquise en matière de solutions en un lieu facilement accessible.

6. Un certain nombre de délégations ont émis des doutes quant à ce que l'évaluation porte sur le processus plutôt que sur les incidences, notant que les évaluations d'impact seraient plus utiles. Il a également été noté que, malgré les progrès importants accomplis par le HCR dans la mise en oeuvre des recommandations, la recherche d'une solution durable, à savoir une réduction du nombre des personnes relevant de la compétence du HCR, n'avait, elle, guère progressé. D'aucuns ont demandé sur quels critères étaient mesurés les progrès accomplis dans la recherche d'une solution durable, quelles étaient les tendances statistiques en ce qui concerne les retours de ces cinq dernières années, et s'il y avait un rapport avec la mise en oeuvre par le HCR des recommandations. À cet égard, quelqu'un s'est demandé si l'activité du BSCI était aussi utile qu'elle pourrait l'être. Une délégation s'est aussi demandé si certaines des recommandations étaient utiles et faisables lorsqu'il s'agissait de faire concrètement le travail sur le terrain, comme, par exemple, les activités de renforcement des capacités liées à la recommandation 4 tendant à élaborer une stratégie pour améliorer la capacité du personnel de renforcer les activités de recherche de solutions.

7. Des délégations se sont félicitées de la décision prise par le HCR d'adopter des stratégies de protection et de recherche de solutions pluriannuelles et pluripartenaires et d'introduire un outil de planification pluriannuelle pour les activités axées sur la recherche de solutions, conformément à la recommandation 1 tendant à mettre en place un cycle pluriannuel de planification et de financement pour trouver des solutions. Une délégation a toutefois estimé que la planification pluriannuelle ne devrait pas être une fin en soi, mais un moyen d'aider à traiter les questions relatives aux réfugiés.

8. Certains se sont dits favorables au renforcement de la promotion, conformément à la recommandation 2 tendant à élaborer des stratégies de promotion visant à trouver des solutions. La campagne décennale visant à mettre fin à l'apatridie et les efforts déployés par le HCR pour renforcer ses partenariats, notamment avec la Banque mondiale, ont été particulièrement applaudis. On a espéré que ces partenariats permettraient d'élargir la base des donateurs. Une délégation a indiqué que les nouveaux pays de réinstallation avaient besoin d'être mieux informés du rôle qu'ils jouaient.

9. S'agissant de la recommandation 3 tendant à renforcer les partenariats avec les acteurs du développement, une délégation a estimé que le concept de développement humanitaire devait être examiné plus attentivement, conformément au principe de l'origine. À propos du cadre d'action global pour les réfugiés, visant à alléger la pression pesant sur les pays d'accueil, à accroître l'autonomie des réfugiés et à aider à améliorer les conditions de retour dans les pays d'origine dans la sécurité et la dignité, une délégation s'est félicitée des succès déjà obtenus pour la mise en application du cadre, et une autre délégation a demandé instamment au HCR de faire une évaluation plus détaillée de l'application du cadre dans les 13 pays pilotes, assortie d'une description des résultats par pays. Une délégation a estimé que le cadre mettait excessivement l'accent sur son deuxième objectif – la résilience – au détriment d'autres objectifs concernant les solutions, soulignant qu'il fallait atteindre tous les objectifs en parallèle.

10. S'agissant de la recommandation 5 tendant à procéder à une évaluation de la structure organisationnelle en vue de trouver des solutions, plusieurs délégations ont pris acte de la création de la nouvelle Division de la résilience et des solutions, et une délégation a appuyé l'observation, formulée par le BSCI, selon laquelle il faudrait du temps au HCR pour déterminer toutes les incidences de la nouvelle structure. Quelques délégations ont noté que le HCR s'était lancé dans des réformes structurelles et programmatiques plus profondes et ont espéré que celles-ci lui permettraient de s'acquitter de son mandat principal de manière plus efficace et efficiente. Une délégation a souhaité obtenir des informations sur la structure et les effectifs de la Division, demandant notamment s'il y avait eu une augmentation globale du nombre de ses fonctionnaires ou s'il y avait eu des transferts de personnel dans d'autres départements et divisions. On a également demandé si les États Membres s'étaient entendus sur la mise en place de la Division.

11. Une délégation a salué le travail accompli par le HCR s'agissant de la recommandation 6 tendant à constituer un recueil de bonnes pratiques qui servirait à trouver des solutions et a demandé au Haut-Commissariat de continuer à veiller à sa pleine application. Elle a également souligné l'importance d'avoir une information à jour sur la mise au point et l'exécution des activités du HCR à cet égard.

Conclusions et recommandations

12. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de

la coordination concernant l'évaluation du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

13. Le Comité a rendu hommage au Haut-Commissariat pour les progrès qu'il avait accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Bureau et l'a encouragé à exécuter les mesures restantes recensées par celui-ci dans l'examen triennal.

14. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de recommander que, lors de la conduite de ses activités et de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Bureau, le HCR agisse conformément à son mandat et en coopération avec les pays d'accueil et d'origine.

15. Le Comité a souligné que, dans la mesure du possible, les évaluations devraient viser à mesurer les résultats et l'impact et, à cet égard, il a insisté sur la nécessité de continuer à évaluer la façon dont les activités, les mesures et les réformes du HCR contribuaient concrètement à la recherche de solutions durables en faveur des réfugiés.

16. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre de la recommandation 1 figurant dans le rapport du Bureau, qui insistait sur l'importance d'une planification et d'un financement pluriannuels, et a recommandé à l'Assemblée générale d'encourager le HCR à redoubler d'efforts dans ce domaine.

17. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre de la recommandation 2 figurant dans le rapport du Bureau et a souligné l'importance que revêtaient les outils de promotion mondiale pour préconiser des solutions durables en faveur des réfugiés, mettant l'accent, notamment, sur leur retour rapide et durable dans leur pays d'origine, sur une base volontaire, dans la sécurité et la dignité, ce qui suppose des mesures de rapatriement, de réintégration, de réhabilitation et de reconstruction.

18. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de charger le HCR de fournir aux États Membres, en tant que de besoin, des informations et des analyses concernant les résultats de l'application pilote du cadre d'action global pour les réfugiés dans 13 pays.
